



Communiqué

Grève à Météo-France les 26, 27 et 28 février 2016

La FEETS FO apporte son soutien

La Fédération de l'Équipement, l'Environnement, les Transports et les Services Force Ouvrière (FEETS FO) condamne le dépeçage de Météo France.

A peine le ministère de l'environnement s'est-il vu attribué la responsabilité des « *relations internationales sur le climat* » que la Ministre poursuit, dans son propre pays, la casse de l'outil Météo-France pourtant au cœur des enjeux liés au changement climatique.

Ainsi, après s'être félicitée de l'implication de ses services pour la réussite de la COP21, S. ROYAL poursuit, en l'amplifiant :

- la politique de réductions du budget de fonctionnement de Météo-France,
- les coupes franches dans ses effectifs.

Avec environ 1 seul remplacement sur 5 départs à la retraite, ce sont maintenant 96 emplois dont la suppression est annoncée pour 2016 !

Pourtant, pour rester sur le sujet du Climat au cœur de l'actualité, rappelons que selon l'OMM (Organisation Météorologique Mondiale), l'institution spécialisée des Nations unies : « *Chaque euro consacré à la préparation aux aléas météorologiques, climatiques et hydrologiques permet d'en économiser sept qu'il faudrait autrement dépenser pour remédier aux pertes économiques consécutives à une catastrophe* ».

Alors, combien coûteront aux générations futures les 400 millions d'euros d'économies budgétaires du seul PLF 2016 (hors établissements publics) aux MEEM-MLHD (*) ?

Et sur le court-terme, quelles missions au service de la sécurité des personnes et des biens, au travers d'alertes sur les phénomènes météorologiques dangereux, devront-elles être abandonnées puisque c'est en termes d'abandons de missions que se projettent désormais ces ministères ?

La FEETS-FO soutient pleinement l'action engagée notamment par son Syndicat national appelant les agents de Météo-France à la grève, les 26, 27 et 28 février prochains.

Paris le 25 février 2016

*Pour tout contact : Jean Hédou Tél. : 01 44 83 86 20
Gérard Costil Tél. : 06 43 78 34 23*

(*) Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et Ministère du logement et de l'habitat durable